



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.6/1995/L.8/Add.1
27 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
Trente-neuvième session
15 mars-4 avril 1995
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX
DE SA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : Mme Selma ASHIPALA (Namibie)

Chapitre ____

PRÉPARATIFS DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES :
LUTTE POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour de sa ____e à sa ____e séance, entre le 15 et le 20 mars 1995. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général contenant le texte révisé du projet de Plate-forme d'action (E/CN.6/1995/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur la deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (E/CN.6/1995/3 et Add.1 à 10);

c) Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (E/CN.6/1995/4);

d) Note du Secrétaire général transmettant les résultats de conférences régionales et d'autres conférences internationales (E/CN.6/1995/5 et Add.1 à 7);

e) Note du Secrétaire général transmettant une étude sur les programmes de coopération technique et financière en faveur des femmes (E/CN.6/1995/6);

95-08844 (F) 030495 030495

/...

9508844

f) Note du Secrétaire général transmettant le projet de règlement intérieur de la Conférence (E/CN.6/1994/L.3);

g) Rapport du Secrétaire général concernant l'Étude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement (A/49/378).

Le rapport du Secrétaire général sur la fusion proposée de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/49/217-E/1994/103) a été communiqué à la Commission.

2. Lorsqu'elle a présenté ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a déclaré que le succès de la Conférence dépendrait entièrement des travaux qui seraient effectués lors de la trente-neuvième session de la Commission. Le processus préparatoire aux niveaux international, régional et national progressait de façon satisfaisante et comprenait un grand nombre d'activités différentes – notamment une forte mobilisation en matière de recherche et d'analyse des politiques – permettant d'examiner les questions essentielles touchant la promotion de la femme. L'Étude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement et la deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme formaient la base conceptuelle et factuelle de la Plate-forme d'action. La Secrétaire générale a souligné que la Plate-forme d'action devrait tirer parti des résultats obtenus lors des conférences régionales et conférences des Nations Unies et répondre aux besoins de toutes les femmes dans le monde entier.

3. Dans sa déclaration, le Gouverneur général de la Barbade, convocatrice du Forum d'ONG à la Conférence de Nairobi, a souligné que les femmes devaient démontrer au monde entier une nouvelle forme d'établissement de politiques fondée sur le dialogue. Elle a insisté sur l'importance de la coopération entre gouvernements et organisations non gouvernementales. Le Forum d'ONG qui devait se tenir prochainement ferait date dans l'histoire par son niveau de participation et l'engagement des participants. Se référant à la Plate-forme d'action, elle a instamment demandé que l'on accorde une attention particulière à la question primordiale de la paix.

4. Plusieurs représentantes ont souligné que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devrait promouvoir une nouvelle vision du développement fondée sur la réalité de l'existence des femmes et sur leurs droits, qui serait concrétisée dans un esprit de solidarité entre hommes et femmes, entre nations et entre générations présentes et futures.

5. Cette conférence devrait être une "conférence d'engagements" et déboucher sur des résultats aussi pratiques et focalisés que possible. Il faudrait s'efforcer de veiller à ce que soient mis en place les ressources, processus et mécanismes voulus pour assurer la concrétisation de cette nouvelle vision en toute responsabilité. Il a été souligné qu'à Beijing, outre essayer d'établir l'égalité entre hommes et femmes dans un monde donné, il faudrait aussi mettre en question la situation de ce monde lui-même, et examiner les processus et les systèmes qui produisaient simultanément de nouveaux schémas de pauvreté et de richesse. Dans ce contexte, on a insisté sur la nécessité de consolider et de

bâtir de nouvelles bases de solidarité pour les mouvements internationaux de femmes et d'établir de nouveaux liens de partenariat avec les gouvernements et les sociétés civiles.

6. Plusieurs représentantes ont fait valoir que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devrait être l'occasion de faire le point des politiques, programmes et mesures établis pour assurer la promotion de la femme au cours des 50 années d'existence de l'ONU, et aussi d'évaluer les acquis et les échecs. Une représentante a avancé qu'il fallait que ce soit non seulement une conférence où l'on réitérerait les engagements, mais une conférence où on les concrétiserait. Quelques représentantes ont suggéré que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes établisse, pour la première décennie du XXI^e siècle, des normes qui serviraient de base pour juger de la performance de la communauté internationale et des mesures prises par les pays. Il était donc impératif de réussir à forger un consensus aux fins de fixer, avec le système des Nations Unies pour centre, des normes progressistes, novatrices et prospectives pour les gouvernements et la communauté internationale.

a) Activités préparatoires aux niveaux national, régional et international

7. La plupart des représentantes ont estimé que les activités préparatoires avaient connu un succès remarquable à tous les niveaux et ont en particulier rendu hommage aux organisations non gouvernementales pour l'oeuvre qu'elles avaient accomplie. Les préparatifs au niveau national avaient été coordonnés par les comités nationaux, composés d'institutions gouvernementales et non gouvernementales. Certaines représentantes ont fait remarquer que les préparatifs effectués, y compris les consultations officieuses qu'on avait tenues, avaient contribué à une plus grande prise de conscience à tous les niveaux et à l'enrichissement de la Plate-forme d'action. Pour quelques participantes, les activités préparatoires avaient donné lieu à des échanges et interactions intenses parmi les femmes ainsi qu'entre membres de tous les secteurs de la société. Dans un pays, un consensus s'était dégagé sur les tâches à accomplir dès maintenant et dans l'avenir, ainsi que sur les mesures à prendre. Une représentante a évoqué la transparence et l'esprit de concertation qui avaient présidé aux préparatifs et a déclaré qu'une masse d'informations avaient été recueillies, sur la base desquelles son pays avait pu arrêter sa position.

8. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, une représentante a informé la Commission que des efforts étaient faits en vue de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

9. Certaines représentantes ont rendu compte des activités menées dans leur pays en ce qui concernait les domaines d'intérêt critiques. Une représentante a évoqué les efforts que le gouvernement de son pays faisait pour aider les femmes victimes de la guerre et d'actes de violence, ainsi que les plans relatifs à l'organisation d'un séminaire national consacré à l'action palliative touchant la condition de la femme. Une autre représentante a fourni des renseignements sur divers programmes mis en oeuvre dans son pays par les pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales, en vue d'améliorer la condition de la femme. Une représentante a rendu compte des réunions de travail consacrées à la

participation de la femme à la vie publique, aux statistiques sur la femme et à l'utilisation des médias pour promouvoir l'information du public. Une représentante a informé la Commission que des activités de formation avaient été mises en route, qui mettaient particulièrement l'accent sur le rôle de catalyseur des pouvoirs publics et la nécessité de la participation de tous les secteurs.

10. De nombreuses représentantes ont rendu compte de la participation de leur pays aux conférences régionales préparatoires. Elles ont exprimé leur appui aux plates-formes d'action régionales. On a fait état de la réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Commission économique pour l'Europe, tenue à Vienne, et de la Conférence organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg sur le thème : Égalité et démocratie : utopie et défi.

11. Certaines représentantes ont rendu compte des travaux des réunions sous-régionales organisées en prélude aux réunions préparatoires régionales et de l'adoption de plates-formes d'action sous-régionales. Une représentante a informé la Commission de la prochaine tenue d'une réunion sous-régionale pour les Caraïbes en vue de parachever les préparatifs de la Conférence.

12. Dans une déclaration commune, les organismes des Nations Unies ont avisé la Commission des activités qu'ils menaient en prévision de la Conférence de Beijing, soulignant que la coordination de leurs actions facilitait la réalisation des objectifs touchant la participation de la femme au développement et la parité des sexes.

13. La Conseillère spéciale du Secrétaire général pour les relations avec le public a parlé des préparatifs en vue de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de l'importance particulière que présentait le fait qu'une contribution des femmes ait sa place dans cette célébration.

b) Examen et évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

14. De nombreuses représentantes ont déclaré que le principe de l'égalité était consacré par la Constitution de leurs pays respectifs et par la Charte des Nations Unies. On a mentionné les instruments juridiques internationaux en vigueur, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et diverses mesures d'ordre institutionnel et juridique prises au niveau national pour donner une expression tangible à ce principe. Toutefois, en dépit des progrès notables accomplis de par le monde en matière de promotion de la femme, il restait beaucoup à faire avant que la communauté internationale puisse considérer que les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme avaient été pleinement mises en oeuvre.

15. Si certaines représentantes ont déclaré qu'on trouvait maintenant au sein des instances de prise de décisions au niveau national une plus forte représentation des femmes, de nombreuses représentantes ont souligné que ces dernières étaient encore loin d'exercer un pouvoir égal à celui des hommes et que des mesures d'intervention plus radicales et une forte volonté politique

seraient nécessaires pour amener des changements immédiats, notamment dans la structure et la culture des institutions. La participation des femmes à la prise des décisions était pour la démocratie une condition préalable qui devrait être satisfaite à tous les échelons, du niveau local aux instances suprêmes de prise de décisions, dans les sphères tant privée que publique. Certaines représentantes ont exprimé des préoccupations similaires au sujet des institutions internationales et de la prise de décisions au niveau international, y compris au sein du système des Nations Unies.

16. De nombreuses représentantes ont déclaré que, malgré la participation accrue des femmes à la vie active, celles-ci restaient cantonnées dans des emplois non qualifiés mal rémunérés, et que la discrimination à l'égard des femmes en matière de rémunération et de promotion persistait. Quelques représentantes ont fait état de progrès dans les domaines de l'enseignement et de la santé. De nombreuses représentantes ont évoqué la persistance de la discrimination à l'égard des femmes et le fait que nombre de celles-ci n'avaient accès ni à une alimentation adéquate et à une eau salubre, ni aux services de santé, d'éducation et d'aide sociale, ni à un logement décent. De nombreuses représentantes ont évoqué les possibilités insuffisantes d'accès des femmes aux facteurs de production, tels que la terre, le capital et les techniques.

17. Certaines représentantes ont souligné les conséquences néfastes que la récession économique qui persistait dans de nombreux pays entraînait pour les femmes. D'autres représentantes ont évoqué l'alourdissement du fardeau de la dette et ses conséquences négatives pour les femmes et les programmes généraux de développement national. Il a été déclaré que les programmes d'ajustement structurel avaient porté atteinte à la qualité de la vie des femmes, notamment de celles vivant en milieu rural. Quelques représentantes ont mentionné l'élargissement de l'écart entre le Nord et le Sud et la situation extrêmement désavantagée des pays les moins avancés. Une représentante a donné des renseignements sur les principales priorités des femmes des pays les moins avancés, telles qu'elles avaient été établies lors de la réunion consacrée à la participation des femmes au développement dans les pays les moins avancés, qui a eu lieu au Niger en 1995.

18. De nombreuses représentantes ont fait valoir que l'éducation était un élément essentiel du progrès de la condition féminine et insisté sur l'importance de l'instruction des filles.

19. Certaines, en soulignant l'importance de la famille, ont rappelé que les femmes en étaient le pivot. Une représentante a fait observer que s'il était essentiel d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, il ne fallait pas pour autant priver ces dernières de leur féminité et de leur rôle en tant que mères. Il a été rappelé que les hommes et les femmes devaient être traités sur un pied d'égalité, dans le respect de leur dignité d'êtres humains, et que la contribution sociale de la reproduction au développement devait être dûment reconnue.

20. Quelques représentantes ont souligné l'importance des droits des femmes en matière de procréation, et évoqué leurs activités dans ce domaine et les mesures prises pour améliorer la santé génésique des femmes. Certaines ont rappelé que

l'incidence croissante du VIH/sida constituait une grave menace pour la santé des femmes.

21. Il a été souligné que la discrimination fondée sur le sexe était étroitement liée à la culture et aux traditions. On a indiqué que les mouvements fondamentalistes, l'extrémisme religieux et le fanatisme ethnique avaient des effets préjudiciables sur la condition de la femme dans la société. Une représentante a exprimé sa préoccupation au sujet des "aspects négatifs de la culture", souvent utilisés pour justifier l'oppression dont les femmes étaient victimes au sein de la famille et de la société. Il a été suggéré de porter à cette question l'attention qui convenait dans le cadre des programmes nationaux et internationaux. Une représentante a évoqué les cultures et les droits des populations autochtones et les difficultés de leur intégration.

22. De nombreuses représentantes ont fait état des effets nocifs pour les femmes de l'absence de paix et de sécurité, en particulier dans les régions où sévissent des troubles civils et des conflits armés. On a souligné à cet égard le gaspillage de ressources que représentait l'augmentation des dépenses militaires. Une représentante a évoqué l'approche globale de la sécurité, qui tenait compte à la fois des besoins fondamentaux en matière de développement et de la nécessité d'assurer la sécurité sur le plan politique, y compris le respect des droits de l'homme. Quelques représentantes ont souligné que les femmes devraient s'unir plus efficacement pour faire cesser les guerres en cours, la fabrication et la mise au point d'armements, le trafic d'armes et les destructions aveugles.

23. Nombre de représentantes ont dénoncé la violation des normes juridiques, humanitaires et éthiques internationales, dont les femmes réfugiées et déplacées sont victimes dans les situations de conflit armé. Quelques-unes ont aussi dénoncé le viol employé comme arme de guerre. Certaines ont rappelé que les conflits armés et les guerres civiles entraînaient une détérioration des conditions économiques et sociales et une féminisation de la pauvreté.

24. Une représentante a fait rapport sur la réunion organisée par le Comité international de la Croix-Rouge pour analyser les mesures à prendre en vue d'assurer la protection des femmes et des enfants contre les violations du droit humanitaire international.

25. De nombreuses représentantes ont dénoncé les violences dont les femmes sont souvent victimes au sein de la famille et de la société et dans les situations de guerre et de conflit armé. Elles ont rendu compte de mesures visant à éliminer sous toutes ses formes la violence à l'encontre des femmes et à venir en aide aux victimes, et ont souligné la nécessité d'une action internationale concertée dans ce domaine. Quelques représentantes ont soulevé le problème du terrorisme et des nouvelles formes de violence qui en découlaient.

26. De nombreuses représentantes ont déclaré que les droits fondamentaux des femmes n'étaient pas suffisamment protégés. Certaines ont souligné l'importance du principe d'égalité, consacré par la Charte des Nations Unies, en tant que fondement de la protection internationale des femmes. Plusieurs ont relaté les efforts déployés dans leur pays pour réformer la législation afin de la rendre conforme aux normes internationales. On a insisté sur le fait que les droits

fondamentaux des femmes devaient être respectés dans tous les domaines de l'existence, y compris dans les domaines sociaux et culturels, car ils font partie intégrante des droits universels de la personne. Une représentante a évoqué les difficultés du passage du droit coutumier à un cadre juridique moderne. Tout en reconnaissant les avantages d'un système juridique moderne, on a souligné l'importance, pendant la période de transition, d'assurer la protection des femmes dans le cadre du droit coutumier. De nombreuses représentantes ont insisté sur le fait qu'il importait que les femmes connaissent leurs droits et les applications de ceux-ci dans la pratique.

27. Nombre de représentantes ont fait état de l'insuffisance des données ventilées par sexe.

28. La représentante d'une organisation non gouvernementale a signalé que l'actuelle inégalité d'accès des hommes et des femmes à différents sports avait été mise en évidence lors d'une conférence sur les femmes et le sport, tenue en 1994 et au cours de laquelle des stratégies visant à accroître la participation des femmes aux sports avaient été adoptées. La représentante a instamment demandé que la Plate-forme d'action traite des obstacles à la participation des femmes aux sports sur un pied d'égalité.

c) Rapports sur les conférences régionales et autres conférences internationales

29. Les représentantes des commissions régionales (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) ont fait rapport sur la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et notamment sur les conférences régionales. Toutes se sont félicitées que les conférences régionales aient bénéficié d'une large participation des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations féminines et des organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales. Elles ont insisté sur la formation de consensus autour des domaines d'intérêt critiques régionaux, qui avait abouti à l'adoption de plates-formes d'action régionales. Ce processus avait été considéré comme dynamique, eu égard à la diversité des pays et à leur pluralisme culturel. Chacune des représentantes a reconnu la contribution des diverses réunions sous-régionales et nationales tenues durant la phase de préparation, y compris les différentes réunions de jeunes, manifestations artistiques, foires et autres initiatives émanant de la société civile. Toutes ont précisé que des activités spécifiques de suivi étaient à l'étude en vue de la mise en application des plans d'action régionaux.

30. Une représentante a rendu compte de la Conférence régionale sur la violence au sein de la famille, qui s'est tenue à Phnom Penh en décembre 1994.

31. Les conclusions des Conférences internationales de Mexico et de Copenhague ont aussi été évoquées.

d) Projet de règlement intérieur

e) Projet de Plate-forme d'action

32. De nombreuses représentantes ont fait l'éloge d'un projet de Plate-forme d'action qui, selon elles, présentait une analyse d'ensemble et constituait une bonne base pour les discussions ultérieures. D'autres représentantes l'ont trouvé trop long et trop détaillé, ainsi que trop superficiel et peu cohérent dans l'analyse des domaines d'intérêt critiques. De nombreuses représentantes ont émis l'avis que la Plate-forme d'action devrait à la fois faire le point de la situation existante, présenter une analyse nuancée des problèmes communs et rendre compte, de façon équilibrée, de la diversité des problèmes régionaux, sans toutefois faire double emploi avec les plate-formes d'action régionales.

33. De nombreuses représentantes ont demandé avec insistance que la Plate-forme d'action confirme les nombreux et importants acquis – emportés de haute lutte – des autres conférences mondiales des Nations Unies, à savoir les acquis concernant les droits de l'homme; les engagements pris, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, en matière d'autonomisation des femmes et des droits des femmes relatifs à la santé et à la fécondité; et la réaffirmation, lors du Sommet mondial pour le développement social, du rôle fondamental que joue l'égalité entre les hommes et les femmes dans la réalisation du développement économique et social. Les principaux acquis de ces conférences devraient servir de point de départ à l'élaboration de l'action complémentaire à mener à propos de la Plate-forme d'action.

34. De nombreuses représentantes ont souligné que si la Plate-forme d'action définissait bien un cadre général d'action ainsi que des objectifs et des domaines d'intérêt critiques, le document n'avait pas l'impact et la vision que seule pourrait avoir une déclaration percutante bien construite. Une telle déclaration devrait être concise, tout en faisant le tour de la question, et ouvrir des perspectives. Une représentante a déclaré qu'elle devrait avoir un caractère politique et prospectif, tandis qu'une autre a demandé instamment que ladite déclaration rende compte de la détermination des gouvernements. Certaines représentantes étaient d'avis que la déclaration devrait incorporer les principales propositions d'action convenues dans la Plate-forme.

35. De nombreuses représentantes ont souligné que la Plate-forme d'action devait aboutir à l'autonomisation des femmes et devait prévoir des mesures propres à permettre aux femmes de participer pleinement à tous les domaines d'activité et d'intervenir dans la prise de toutes les décisions qui les concernaient. L'accès des femmes à l'indépendance économique ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes formaient le cadre qui permettrait aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel, tant individuellement que collectivement. Les progrès de l'humanité et la modernisation des sociétés dépendaient de la capacité des femmes à assumer ce nouveau rôle. À cet égard, il était essentiel, pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes, de

tenir compte davantage, dans l'élaboration des politiques et des programmes, de l'impact que les mesures prises auraient sur les femmes. Une représentante a suggéré que l'on considère la Plate-forme d'action comme un "Agenda pour l'égalité".

36. De nombreuses représentantes ont souligné que la Plate-forme d'action devrait être axée sur des mesures qui puissent valablement être appliquées dans l'immédiat. Cela conduirait nécessairement à examiner les mécanismes institutionnels aux niveaux tant national qu'international, tout en évitant la prolifération des mécanismes et les doubles emplois. Certaines représentantes ont réaffirmé la nécessité de créer des mécanismes nationaux, ou de renforcer les mécanismes existants en augmentant les ressources financières et humaines qui leur étaient allouées. Une représentante a souligné qu'il importait de mettre en place des mécanismes appropriés pour promouvoir la coopération internationale. Une autre a déclaré que la promotion de la femme était indispensable à l'efficacité institutionnelle du système des Nations Unies.

37. De nombreuses représentantes ont souligné la nécessité de préciser à qui incomberait la responsabilité des diverses actions à mener et ont demandé que les gouvernements, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales coordonnent leurs efforts à cet égard.

38. Une représentante a abordé la question des arrangements institutionnels, et a parlé en particulier de la fusion proposée entre l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Selon cette représentante, il fallait que la question soit examinée de façon approfondie à la session en cours, dans le cadre des discussions sur la restructuration d'ensemble du système des Nations Unies et sur la place que devraient occuper les questions relatives aux femmes au sein de ce système.

39. Quelques représentantes ont fait référence à l'énoncé des objectifs qui devrait, selon elles, préciser les relations entre la Plate-forme d'action et les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.

40. Plusieurs représentantes ont regretté un certain déséquilibre entre les différents chapitres de la Plate-forme d'action et ont suggéré que certains d'entre eux soient développés. Une représentante a souligné qu'il importait de fixer des objectifs spécifiques et globalement quantifiables dans tous les domaines d'intérêt.

41. De nombreuses représentantes ont déclaré qu'il convenait de privilégier les domaines suivants : la prise de décisions, les droits fondamentaux de la femme, le rôle des femmes dans l'économie, la violence à l'égard des femmes, le fardeau de la pauvreté, le travail féminin non rémunéré, l'application de la théorie des cycles de vie en matière de santé et d'éducation, et enfin les questions touchant l'environnement. De nombreuses représentantes ont relevé certaines questions qui, selon elles, devraient être davantage développées dans la Plate-forme d'action, telles que celle de l'impact des programmes d'ajustement structurel et celle de la situation de certaines catégories de femmes, comme les réfugiées, les travailleuses migrantes, les femmes autochtones et les femmes handicapées. Une représentante a déclaré qu'il conviendrait de traiter plus particulièrement des problèmes auxquels se trouvent confrontées les femmes

vulnérables et de définir, au début du document, la notion de "femmes vulnérables".

42. De nombreuses représentantes ont évoqué les préoccupations et les besoins de la fillette. Plusieurs représentantes ont proposé que cette question soit considérée comme un domaine d'intérêt distinct.

43. Une représentante a déclaré que la Plate-forme d'action devrait aborder la question de l'extrémisme religieux, qui constituait un obstacle à la promotion de la femme et prenait spécialement les femmes pour cible.

44. De nombreuses représentantes ont évoqué la violence perpétrée contre les femmes, qui constituait l'un des principaux problèmes auxquels celles-ci se trouvaient confrontées, tant dans leur vie publique que dans leur vie privée. Il a été souligné que les paragraphes traitant de ce sujet devraient être conformes aux textes des autres documents des Nations Unies récemment adoptés sur ce sujet, et en particulier à celui, adopté par l'Assemblée générale, de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

45. De nombreuses représentantes ont constaté que la féminisation de la pauvreté était un phénomène qui touchait à la fois les pays développés et les pays en développement, et ont suggéré que cette section fasse l'objet d'un traitement plus approfondi et fixe des objectifs prioritaires dans ce domaine.

f) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

46. De nombreuses représentantes ont souligné que des ressources financières appropriées et des engagements politiques fermes seraient indispensables pour l'exécution de la Plate-forme d'action. À cet égard, on devrait, à l'occasion de discussions approfondies, en évaluer le coût en vue de mobiliser les ressources nécessaires. De nombreuses représentantes ont jugé essentiel d'examiner les besoins particuliers des pays en développement et de déterminer le montant des fonds supplémentaires nécessaires à une intervention efficace dans les domaines d'intérêt critiques recensés dans la Plate-forme d'action. Quelques représentantes ont indiqué que les pays donateurs avaient un rôle spécifique à jouer, s'agissant d'appliquer les décisions de la Conférence touchant la coopération pour le développement.

47. Comme on a invoqué, entre autres raisons principales, le fait que les portes de l'enseignement supérieur ne leur étaient guère ouvertes, pour expliquer la faible représentation des femmes à tous les échelons de prise des décisions, une représentante a proposé la création d'un fonds de financement des études universitaires en faveur de la femme, qui accorderait aux femmes remplissant les conditions requises un prêt qui leur permette de suivre des études supérieures.

48. Nombre de représentantes ont souligné qu'il était important que les préoccupations des femmes soient pleinement prises en considération dans toutes les activités et structures de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le processus de restructuration de l'ONU doit rester ouvert et transparent. Les gouvernements doivent se préoccuper de la grave sous-représentation des femmes au Secrétariat, surtout aux échelons supérieurs.

49. Certaines représentantes ont décrit des activités et des séminaires spéciaux prévus dans le cadre du suivi de la Conférence. Elles ont évoqué, notamment, la création d'un centre des femmes et le parrainage d'une réunion extraordinaire, en 1995, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Certaines représentantes ont indiqué qu'elles élaboraient des programmes d'action nationaux et avaient créé des comités sectoriels de concert avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour veiller au suivi efficace de la Conférence.

50. Quelques représentantes ont dit l'intérêt que leur gouvernement portait à la création d'un centre international des organisations non gouvernementales des pays d'Europe centrale et orientale.

51. Une représentante s'est demandé si la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes était assez efficace pour prémunir la femme contre toute discrimination fondée sur le sexe, et a préconisé que la proposition de protocole facultatif soit approuvée, comme il avait été convenu lors de la réunion préparatoire régionale pour l'Europe. Une autre représentante a jugé important que tous les pays ratifient la Convention sans réserves, ainsi que tous les autres instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'homme.

52. Les organismes des Nations Unies ont souligné l'importance de la coopération interinstitutions dans la mise en oeuvre des déclarations et des programmes d'action adoptés lors de conférences mondiales des Nations Unies. En conséquence, pour veiller à la complémentarité et à la synergie des activités dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, il serait nécessaire de mettre en place un tel mécanisme.

53. Les organismes des Nations Unies ont réaffirmé leur volonté de contribuer à la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action conformément à leurs mandats respectifs. Nombre d'entre eux ont évoqué des objectifs et des actions spécifiques pour lesquels ils étaient mieux placés pour apporter un concours aux futures activités de suivi. On retiendra, entre autres propositions, celles qui tendaient à la réalisation de travaux d'analyse des questions politiques et stratégiques relatives à la participation des femmes à l'activité économique, en particulier par un meilleur accès aux ressources, de manière à bénéficier du processus général de développement industriel et du marché du travail en général; au renforcement de bases de données, notamment grâce à la mise au point de méthodes et de statistiques aux fins d'analyses plus poussées des inégalités entre hommes et femmes, ainsi qu'à l'exécution et à la diffusion de travaux de recherche axés sur l'élaboration de politiques en matière de parité des sexes.

54. Afin de souligner le rôle essentiel de l'éducation dans la promotion de la jeune fille et de la femme, il a été proposé de célébrer à Beijing une journée internationale de l'alphabétisation. Le rôle des médias dans la promotion de l'égalité des sexes et de la participation active des femmes aux développements a été souligné.

55. De nombreuses représentantes de diverses organisations non gouvernementales ont évoqué les questions liées aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et ont formulé des observations sur la Plate-forme d'action.